

# Le cahier de réconciliation

- les plaintes s'adressent aux enfants mis en cause pour leur donner la possibilité de répondre
- elles doivent être datées et signées
- le vocabulaire doit rester correct
- les dénonciations et ingérences dans les conflits des autres sont interdites
- les enfants mis en cause sont obligés de répondre et de présenter des excuses lorsqu'ils reconnaissent les faits.